

Face à la violence scolaire : la dynamique associative coordonnée par le dispositif des délégués de l'État 7018

Le sujet est complexe. Pourquoi un tel débat aujourd'hui autour de la violence scolaire et de la violence de la société en générale ?

Ce débat au centre des discours politiques est répercuté et alimenté par les médias et rallie l'opinion générale car tout le monde a son mot à dire et son opinion arrêtée sur la question. Ce type de débat en occultant d'autres faits de société dispense les politiques d'un vrai discours politique. Ce phénomène est souligné par Roger SUE dans « La société civile face au pouvoir » : « *Le discours politique s'est fait programme et l'idéologie dominante s'est dissoute dans le pragmatisme et les faits d'opinion.* »

Est-ce la violence de notre société qui se projette dans la violence scolaire ?

Nous devons tenter de cerner la violence dont il s'agit.

Au delà du triptyque : violence sociale, violence des jeunes et violence scolaire, il existe une violence institutionnelle, psychologique et une violence subjective.

Pourquoi la question se pose-t-elle avec tant de véhémence aujourd'hui ? Que recouvre-t-elle ? Quelques exemples de textes anciens permettent de relativiser l'imminence du problème :

SOCRATE (470-399 av JC) : « *Notre jeunesse est mal élevée, elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens. Nos enfants d'aujourd'hui ne se lèvent pas quand un vieillard entre dans une pièce, ils répondent à leurs parents et bavardent au lieu de travailler. Ils sont tout simplement mauvais.* »

HESIODE (720 av JC) : « *Je n'ai plus aucun espoir pour l'avenir de notre pays si la jeunesse d'aujourd'hui prend le commandement demain, parce que cette jeunesse est insupportable, sans retenue, simplement terrible.* »

Prêtre égyptien (2000 av JC) : « *Notre monde atteint un stade critique. Les enfants n'écoutent plus leurs parents. La fin du monde ne peut être loin.* »

Aujourd'hui à la lecture d'ouvrages comme celui de Georges VIGARELLO : « Histoire du viol XVI^e - XX siècle », il semblerait que sur un fond de régression de la violence, il y ait un discours en progression.

Sommes-nous face à une augmentation des sensibilités et un déplacement des formes de violence ? Comment cerner la violence scolaire telle qu'elle est perçue aujourd'hui ?

D'un enseignant à l'autre...

D'un établissement à l'autre.....

La perception et la tolérance de la violence et des incivilités sont différentes selon le contexte de l'établissement et les adultes concernés. L'éventail des sanctions mises en place s'applique pour des faits de gravité très variables d'un établissement à l'autre et d'un enseignant à l'autre. Ainsi les raisons motivant les passages en conseil de discipline diffèrent énormément d'un établissement à l'autre ainsi que leur nombre et la façon dont ils sont menés par le chef d'établissement et l'ensemble des membres réunis. Les sensibilités à la violence et à l'incivilité diffèrent au sein de l'École.

Des modes d'évaluation officiels de la violence scolaire sont mis en place à travers le renseignement d'un logiciel, SIGNA. L'institution s'est doté de service et d'observatoire. Quelles données recueillent ils ? Qui transmet les faits ?

Le logiciel SIGNA est renseigné par le chef d'établissement, son adjoint ou bien le conseiller principal d'éducation à chaque événement que l'un d'eux jugent nécessaire de notifier. Après plusieurs campagnes de deux mois, il est constaté par les services de l'Education Nationale que le pourcentage de signalements ne correspond pas à la réalité des établissements car au regard des faits signalés en nombre ce sont des établissements connus pour être tranquilles qui signalent le plus d'incidents tandis que des établissements sensibles pris dans la nécessité de réagir sur le terrain ne signalent pas systématiquement tous les faits qui surviennent. De plus l'Inspection Académique de l'Essonne qui travaillent en partenariat avec les services de police et de gendarmerie constate des différences de nombres dans les faits recueillis. Les atteintes aux biens sont signalées en plus grand nombre aux services de police et de gendarmerie tandis que les atteintes à autrui, les atteintes à la sécurité et les autres faits de violence sont plus nombreux dans les chiffres recueillis par l'Education Nationale. Quelle influence ces dispositifs ont-ils sur les discours et théories actuelles concernant la violence scolaire ? Quelles données pourrait-on recueillir ? Auprès de qui ?

Pourquoi ne pas utiliser des témoignages parallèles tel que le registre de l'infirmerie de l'établissement sur lequel est signifié l'ensemble des passages des élèves et la raison évoquée ? Pourquoi ne pas donner une vraie place aux délégués d'élèves et en faire des interlocuteurs à part entière ?

Deux types de matériaux recueillis durant l'année scolaire 2003 sont intéressants à exploiter pour cerner ce que représente la violence scolaire pour les collégiens d'un établissement relativement privilégié :

-Le contenu de la boîte « Violence » mis à disposition dans le hall d'un collège avec des remarques anonymes parfois fantaisistes mais significatives du ressenti de ces six cents jeunes.

- Les rédactions de six sections de troisième sur le thème de la violence du même établissement.

Ces données sont intéressantes à confronter à d'autres types d'écrits recueillis dans un établissement situé en Réseau d'Education Prioritaire et dans la section « mineur » de la prison de Fleury Mérogis en 1999-2000.

La violence évoquée ou plutôt les violences évoquées ne sont pas forcément celles attendues selon les auteurs et leur milieu de vie.

En choisissant de situer le corps au cœur de la violence, il est possible de s'appuyer sur la taxinomie définie par Georges VIGARELLO : « *blessures de sang, d'identité et de capacité physique* » pour cerner la violence scolaire et tenter de comprendre. quelle place les élèves ont au sein de l'école. A travers la violence exprimée ou ressentie que faut il imputer à la psychologie d'adultes en devenir et que faut il imputer à l'échec scolaire et à la solitude d'adolescents perdus entre leur famille et l'école? Comment le tissu associatif peut il créer du lien et du sens entre l'école et la famille pour ces jeunes? Un tissu associatif dynamique peut-il influencer la vie scolaire d'un établissement, son climat et le sentiment de sécurité ou bien d'insécurité de ses usagers ?

Selon Debardieux et Roché, le sentiment d'insécurité chez les élèves ou les habitants d'un quartier doit être pris en compte dans la perception de la violence et son ressenti. Debardieux suite à une enquête de victimation menée par une équipe de sociologues entre 1995 et 2003, souligne l'inégalité sociale des élèves face aux violences

scolaires. Le sentiment d'insécurité a augmenté en huit ans pour les collégiens, tandis qu'il régressait pour les écoliers.

Roché pose la question de la validité de la théorie de la vitre cassée en France : les résultats d'enquêtes qu'il a menées ne permettent pas de répondre complètement aux deux questions impliquées dans cette théorie, à savoir si la fréquence des incivilités augmentent d'une part l'inquiétude et, d'autre part, la délinquance. Seul le premier aspect est étayé, le deuxième point ne peut être abordé que de manière hypothétique.

Des dispositifs de prévention et de remédiations existent avec des réussites et des limites rencontrées. Un état des lieux permet d'évaluer quels sont les dispositifs mis en place par l'institution. La dynamique associative est-elle considérée comme ressource de premier plan pour combattre la violence ?

Institutionnellement les dispositifs existants sont :

-Depuis vingt ans, les Zones d'éducation prioritaire et les Réseaux d'éducation prioritaire qui ont engendré les dispositifs de Veilles éducatives et d'Ecoles ouvertes dans lesquelles des associations de quartier sont parfois impliquées.

- Plus récemment, les Contrats locaux de sécurité et les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance privilégient les partenariats à l'intérieur de l'ensemble de l'institution.

-Parallèlement, une réflexion et des formations destinées aux professionnels de l'Education Nationale se sont mises en place.

Le livret de l'Engagement lancé durant l'année scolaire 2002-2003 participe de ce courant novateur et s'inscrit dans une prise en compte de l'éducation informelle en donnant une place centrale à la dynamique associative.

Qu'existe-t-il en terme de dynamique associative ?

Des actions informelles, d'autres plus structurées et certaines institutionnalisées.

Cette dynamique associative parfois valorisée par l'institution est dans certains quartiers coordonnée par le dispositif des Délégués de l'Etat.

Comment évaluer la dynamique associative existante et ses effets sur la violence scolaire ? Dans quels dispositifs institutionnels s'inscrit-elle ? Comment est-elle perçue par l'institution partenaire ? Comment est-elle perçue par les usagers ? Quels effets son action engendre-t-elle ? Comment mesurer son impact sur la violence et le climat scolaires ?

Je me propose d'analyser selon ces critères les quartiers du département de l'Essonne dotés par le Préfet d'un délégué de l'Etat et par conséquent étant repérés comme ayant des besoins en terme d'actions associatives. Nommés au 1^{er} janvier 2003, les délégués de l'Etat sont sujets à une évaluation à l'automne 2003 sous forme d'un auto-bilan de leur action demandé par le préfet qui les a nommés. Ces bilans seront intéressants à mettre en parallèle avec le ressenti des associations interlocutrices concernées.

Deux appels à projets spécifiques sont lancés en cette fin d'année 2003 sur le département de l'Essonne conjointement par la Préfecture et le Conseil Général :

L'un ayant pour objectif l'insertion par le sport et l'autre la lutte contre la violence.

Concernant la lutte contre la violence un groupe de travail a été réuni comprenant différents professionnels partenaires dont un chef d'établissement. Trois types de violence sont ciblés : la violence scolaire, la violence homme/femme et la violence interculturelle (la maltraitance a été évincée délibérément de ce dispositif). Il s'agit de privilégier le financement des projets visant précisément les objectifs cités. Ces projets peuvent être présentés indifféremment par des associations, des communes, des groupements de communes, des établissements ou des Réseaux d'Etablissements

Prioritaires. Il sera intéressant d'évaluer le nombre et la qualité des projets portés par la dynamique associative de façon directe ou indirecte(un établissement peut monter un projet en partenariat avec une association) puis d'analyser les projets retenus par l'institution. Ces appels à projets spécifiques sont une façon pour l'Etat d'orienter les projets sans changer l'enveloppe globale allouée. Il y a une volonté commune de la Préfecture et du Conseil Général de donner des priorités aux actions et de les cibler. L'idée est notamment de privilégier des projets dans l'esprit des ateliers d'écriture et des théâtres forums.

Peut-on rendre les dispositifs plus efficaces ?

Les situations dans les quartiers sont complexes et hétérogènes. Des difficultés de gestion à l'intérieur des institutions et des associations existent parfois. De plus des dysfonctionnements dans les interventions des différents partenaires peuvent surgir. Le dispositif des délégués de l'Etat peut présenter un élément de cohésion et de coordination des dynamiques associatives présentes sur le terrain. Nous verrons des exemples de réussites et les limites rencontrées.

Des pistes innovantes d'action associative telle que la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle ont du mal à survivre.

Pourquoi ne pas songer à une reconnaissance et à une professionnalisation des dynamiques en place ? Aujourd'hui le Conseil Général propose aux bénévoles des associations tout un éventail de stages de formation destinés à les épauler que ce soit sur le plan comptable, communication ou institutionnel. La préfecture a passé commande auprès d'un cabinet indépendant Savoir-Faire et CIE d'un recueil de fiches pratiques destinées à aider les associations dans la « jungle » des financements de la Politique de la Ville qui renferme des trésors pour qui sait y naviguer.

La dynamique associative coordonnée par le dispositif des délégués de l'Etat est une hypothèse de prévention et de remédiation à la violence scolaire qui ne peut être négligée. Elle tisse du lien social et génère de la réussite scolaire en faisant reculer cette forme d'expression qu'est la violence qui surgit quand les mots et l'avenir font défaut.